

NOUVEAU

SUR LE SITE MORBIHAN.FR



vosre demande d'**Allocation personnalisée d'autonomie (APA) EN LIGNE**

Désormais, inutile de se déplacer, le Conseil départemental du Morbihan vous offre la possibilité de déposer et de suivre, votre demande d'APA directement en ligne.

Simple d'utilisation, ce service permet de déposer tout type de demande de chez vous qu'il s'agisse : d'une 1^{ère} demande, d'un renouvellement ou d'une révision suite à un changement de situation en vous connectant sur :

morbihan.fr (rubrique personnes âgées/les aides départementales)



Une notice détaillée d'utilisation du téléservice est également disponible.

En quelques clics, votre demande est directement transmise au service qui prendra contact avec vous.

Durant la phase d'instruction, en vous reconnectant à partir de votre espace personnel, vous pourrez suivre l'avancement de votre demande.

Rendez-vous sur morbihan.fr

rubrique " Personnes âgées / Les aides départementales "

